



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2017-201

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-11-10-001 - Arrêté portant fermeture au public des services de la direction régionale des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne les 30 avril, 24 et 31 décembre 2018 (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-11-10-001

Arrêté portant fermeture au public des services de la direction régionale des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne les 30 avril, 24 et 31 décembre 2018

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction régionale des Finances publiques
de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne
Division de la stratégie et du contrôle de gestion

**Arrêté portant fermeture au public des services de la direction régionale des finances
publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne
les 30 avril, 24 et 31 décembre 2018**

Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 1^{er} du décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n°71-72 du 26 janvier 1971 portant abrogation des articles 632 et 644 du Code Général des Impôts ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'ensemble des services de la direction régionale des finances publiques du département de la Haute-Garonne seront fermés à titre exceptionnel les 30 avril, 24 et 31 décembre 2018.

Art. 2. - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le **10 NOV. 2017**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Jean-François COLOMBET